

Programme VAE - Responsable d'affaires immobilières

Présentation générale du dispositif VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet à toute personne de transformer son expérience professionnelle, bénévole ou associative en diplôme, titre ou certification professionnelle inscrite au RNCP, sans nécessairement suivre un parcours de formation classique.

La VAE individuelle repose sur une démarche personnelle, à l'initiative du candidat. Elle permet de valoriser un parcours professionnel, d'évoluer dans sa carrière, de sécuriser son emploi ou de faciliter une reconversion professionnelle, grâce à la reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

Rappel sur le cadre légale et réglementaire de la VAE

La VAE est encadrée par le Code du travail, notamment :

- **Article L6411-1** : toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience
- **Articles L6421-1 à L6423-1** : définition des conditions d'accès, des modalités de validation et du rôle des certificateurs
- **Décret n° 2022-1436 du 16 novembre 2022** : réforme de la VAE, visant à simplifier l'accès au dispositif et à renforcer l'accompagnement
- **Loi du 21 décembre 2022 – Marché du travail** : création du service public de la VAE et développement de la VAE collective

Ces évolutions législatives renforcent la place de la VAE comme outil de gestion des compétences au service des entreprises et des salariés.

La VAE en 6 étapes :

Étape 1 – Information et orientation – 1h (non-facturé)

Rôle et engagements du candidat à la VAE :

- Exprime son intérêt pour la démarche VAE
- Prend contact avec le centre de formation
- Présente son parcours professionnel et ses missions actuelles,
- S'engage volontairement dans la démarche.

Rôle et engagements de l'architecte accompagnateur de parcours VAE :

- Analyse les besoins du candidat et les objectifs de son projet,
- Présente le dispositif VAE, ses exigences et ses contraintes,
- Informe sur les certifications accessibles et leurs référentiels,
- Cadre le projet (périmètre, calendrier, modalités),
- Met à disposition les premières ressources via la plateforme.

Étape 2 – Étude de faisabilité et conseil – 2h

Rôle et engagements du candidat à la VAE :

- Décrit ses expériences professionnelles et activités exercées,
- Analyse ses compétences au regard de la certification visée,
- Participe aux entretiens de positionnement.

Rôle et engagements de l'architecte accompagnateur de parcours VAE :

- Réalise l'étude de faisabilité individuelle,
- Vérifie l'adéquation entre l'expérience du candidat et la certification visée,
- Conseille le candidat sur l'opportunité et la faisabilité de la démarche,
- Formalise les conclusions du positionnement,
- Accompagne le candidat via un architecte accompagnateur de parcours VAE.

Étape 3 – Accompagnement au financement – 1h (optionnel)

Rôle et engagements du candidat à la VAE :

- S'informer et choisir le dispositif de financement (CPF, autres aides).
- Mobiliser ses droits (ex : activation du CPF).
- Réaliser et suivre les démarches administratives sur la plateforme VAE.
- Contractualise directement avec le certificateur de son choix

Rôle et engagements de l'architecte accompagnateur de parcours VAE :

- Informer sur les financements mobilisables (CPF, autres dispositifs).
- Expliquer les démarches et orienter vers les outils (plateforme VAE, CPF).
- Sécuriser le parcours administratif (vérification, conseils), sans faire à la place du candidat.

Étape 4 – Recevabilité de la demande (Livret 1) – 4h

Rôle et engagements du candidat à la VAE :

- Rassemble les éléments justificatifs de son expérience,
- Rédige les parties du dossier de recevabilité le concernant,
- Dépose le dossier auprès de l'organisme certificateur.

Rôle et engagements de l'architecte accompagnateur de parcours VAE :

- Informe sur les exigences du certificateur,
- Accompagne méthodologiquement la constitution du dossier,
- Met à disposition des modèles et outils via la plateforme,
- Suit l'avancement du dossier sans se substituer au candidat.

Étape 5 – Accompagnement méthodologique (Livret 2) – 10h

Rôle et engagements du candidat à la VAE :

- Analyse et formalise ses activités professionnelles,

- Rédige le livret de validation en lien avec le référentiel de certification,
- Produit les preuves nécessaires (documents, exemples, situations de travail),
- Respecte le calendrier défini.

Rôle et engagements de l'architecte accompagnateur de parcours VAE :

- Assure un accompagnement méthodologique individualisé,
- Aide à la compréhension du référentiel de certification,
- Relit et sécurise la cohérence du livret sans rédiger à la place du candidat,
- Met à disposition des ressources pédagogiques via la plateforme,
- Prépare le candidat à l'entretien avec le jury.

Étape 6 – Jury de validation – 1h (Réalisée directement avec le certificateur choisir par le candidat à la VAE)

Rôle et engagements du candidat à la VAE :

- Contractualise directement avec le certificateur de son choix
- Se présente devant le jury,
- Présente et argumente son expérience,
- Répond aux questions du jury.

Rôle et engagements de l'architecte accompagnateur de parcours VAE :

- Informe sur les modalités de passage devant le jury,
- Prépare le candidat à l'entretien (posture, argumentation, attentes),
- N'intervient ni dans l'évaluation ni dans la décision

Étape 7 - Suivi post-jury et suites de parcours – 1h (non-facturé)

Rôle et engagements du candidat à la VAE :

- Prend connaissance de la décision du jury,
- Engage, le cas échéant, les démarches nécessaires à la validation complémentaire,
- Valorise la certification obtenue dans son parcours professionnel.

Rôle et engagements de l'architecte accompagnateur de parcours VAE :

- Analyse la décision du jury avec le candidat,
- Informe sur les suites possibles (validation partielle, blocs complémentaires, formation),
- Accompagne l'entreprise et le salarié dans la valorisation des compétences acquises,
- Assure le suivi administratif et pédagogique post-jury.

VAE - Responsable d'affaires immobilières

Code RNCP : 36073

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36073/>

Date d'enregistrement : 15/12/2021

Date d'échéance de l'enregistrement : 15/12/2026

Certificateurs :

Groupe Conseil Assurance Formation - SUPTERTIAIRE

Objectifs de la VAE

La VAE individuelle permet de :

- Faire reconnaître ses compétences par une certification officielle,
- Sécuriser et valoriser son parcours professionnel,
- Favoriser l'évolution professionnelle et l'employabilité,
- Renforcer la confiance en soi et la reconnaissance professionnelle.

Public concerné

Toute personne engagée dans la vie active :

- Salariés,
- Demandeurs d'emploi,
- Travailleurs indépendants,
- Agents publics,
- Bénévoles.

Prérequis

Le candidat doit justifier d'au moins un an d'expérience, en continu ou discontinu, en lien direct avec la certification visée.

Modalités et délais d'accès

- Accès après un entretien d'information et de faisabilité.
- Entrée possible tout au long de l'année.
- Délai d'accès estimé : Sous 1 mois en moyenne après validation de la faisabilité et engagement dans la démarche.
- Inscription par téléphone ou par mail

Modalités pédagogiques et d'accompagnement

- Accompagnement individualisé
- Modalités distanciel synchrone
- Un architecte accompagnateur de parcours VAE est désigné pour chaque candidat.
Il est l'interlocuteur privilégié tout au long du parcours et assure le suivi, le conseil méthodologique et la préparation à l'évaluation par le jury.

Modalité d'évaluation :

Le dossier de suivi et la complétude des livrets 1 et 2 par le bénéficiaire lors de l'accompagnement permettront d'apprécier la progression du bénéficiaire tout au long de l'accompagnement

Durée de la VAE individuelle

- Durée globale du parcours : de 4 à 10 mois
- Durée d'accompagnement : de 6 heures à 26 heures, selon la certification visée et le profil du candidat.

Tarifs

3 999 € Net de taxe

Ce tarif comprend :

- L'entretien d'information et de faisabilité,
- L'accompagnement à la recevabilité (Livret 1),
- L'accompagnement méthodologique à la rédaction du livret de validation (Livret 2),
- Les relectures et ajustements,
- La préparation à l'entretien avec le jury,
- Le suivi individualisé par un architecte accompagnateur de parcours VAE dédié,
- L'accès à notre plateforme et à ses ressources pédagogiques.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

ENFPI s'engage à favoriser l'accessibilité de la VAE aux personnes en situation de handicap.

Des adaptations pédagogiques, organisationnelles ou techniques peuvent être mises en place selon les besoins identifiés.

Contact Accompagnateur et Architect de Parcours :

Bachir TAGUEMOUNT – b.taguemount@enfpi.fr – 0761834210

Stéphane MANSAUD – s.mansaud@enfpi.fr – 0673234511

Blocs de compétences

RNCP36073BC01 - Conseiller et accompagner un client dans son projet immobilier

- Prendre en charge un client en analysant ses besoins et ses attentes par la mise en œuvre des techniques de questionnement afin de qualifier son projet immobilier
- Analyser le projet immobilier du client en s'appuyant sur la législation de l'immobilier en vigueur afin de lui apporter une réponse adaptée ou le conseiller
- Promouvoir, le cas échéant, les services/prestations proposés par la structure professionnelle dans l'immobilier en s'appuyant sur les supports de communication mis à disposition dans la structure et le site internet afin d'établir une relation de confiance avec le futur vendeur ou acquéreur
- Analyser la situation du client, en collectant ses données financières, afin de le conseiller sur les dispositifs de financements existants adaptés à son profil.
- Évaluer la capacité financière du client en s'appuyant sur les éléments permettant de vérifier sa solvabilité financière, afin de lui proposer un bien adapté à ses critères et à son budget
- Étudier la situation patrimoniale du client à partir des données recueillies auprès de ce dernier afin de lui proposer des solutions de défiscalisation adaptées
- Découvrir le bien immobilier, destiné à la vente ou à la location, en ayant recours à la grille de critères d'estimation adaptée afin de le valoriser
- Déterminer le prix du bien immobilier, en adéquation avec le marché immobilier en conseillant le client sur les améliorations à apporter afin de maximiser la vente
- Déterminer le taux de rentabilité du bien immobilier en prenant en compte toutes les caractéristiques du bien afin de mesurer son rendement locatif
- Valoriser le bien en utilisant les outils numériques et nouvelles techniques à sa disposition, dans le respect de la réglementation en vigueur, afin de le commercialiser
- Organiser les visites immobilières en utilisant les moyens et outils numériques à sa disposition pour le compte du mandant et dans le respect des procédures en vigueur afin de présenter le bien immobilier
- Accompagner le vendeur et l'acquéreur tout au long de la transaction en gérant les aléas éventuels afin de suivre le dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique
- Rédiger le mandat de vente en conformité avec la réglementation en vigueur, en prenant en compte la réglementation en vigueur, afin de commercialiser le bien immobilier

RNCP36073BC02 - Assurer la gestion locative d'un portefeuille de biens immobiliers

- Contrôler l'ensemble des pièces administratives du dossier du futur locataire en vérifiant que les critères d'attribution d'un logement social sont remplis afin de s'assurer de la fiabilité des informations transmises
- Calculer la solvabilité du futur locataire en prenant en compte les justificatifs transmis afin de vérifier sa capacité locative
- Rédiger le bail correspondant au type de location (meublé ou vide) en respectant la réglementation en vigueur afin d'informer le locataire sur les droits et les obligations de chacune des parties pendant la durée du bail
- Réaliser l'état des lieux d'entrée avec le locataire en respectant la réglementation en vigueur afin de vérifier le bon état d'usage et de réparations du bien immobilier.

- Suite à l'état des lieux, établir le document d'état des lieux de sortie avec le locataire dans le respect de la réglementation en vigueur afin de restituer en tout ou partie au locataire le dépôt de garantie
- Établir l'indexation des loyers et des charges récupérables en prenant en compte de la situation comptable du locataire et de l'état du bien à la sortie du locataire afin de calculer le montant du loyer et procéder à son quittance.
- Établir le décompte annuel en appliquant la réglementation en vigueur afin de procéder à la régularisation des charges locatives
- Contrôler les encaissements en effectuant un pointage des écarts éventuels afin de limiter le taux d'impayés des locataires et reverser le loyer au propriétaire
- Déterminer le montant du revenu foncier imposable, en tenant compte du régime fiscal, afin de préparer la déclaration des revenus foncières du propriétaire

RNCP36073BC03 - Assurer la gestion financière et technique d'un immeuble

- Convoquer l'assemblée générale en prenant en compte la réglementation afin de présenter le bilan de l'exercice écoulé et les projets de résolutions à venir
- Diriger l'assemblée générale en garantissant la tenue de l'élection du bureau de l'assemblée générale afin de faire valider par l'ensemble des copropriétaires les décisions
- Adresser le procès-verbal de l'assemblée générale à l'ensemble des copropriétaires en s'assurant qu'il soit signé par les membres du bureau et comporte de tous les éléments obligatoires de chaque question inscrite à l'ordre du jour afin de les informer des décisions votées
- Établir le budget prévisionnel en tenant compte des résultats des deux exercices comptables précédents afin de prévoir les dépenses générales de la copropriété et préparer les appels de fonds
- Établir l'arrêté des comptes de l'immeuble à présenter aux copropriétaires à l'assemblée générale en tenant compte du budget prévisionnel, des recettes et dépenses réelles de l'exercice écoulé pour approbation
- Adresser aux copropriétaires l'appel de fonds conformément à la répartition des tantièmes pour le fonctionnement financier de la copropriété
- Planifier les travaux à engager en tenant compte des objectifs de maintenance ou de réfection/d'aménagement de la copropriété et dans le développement durable de l'habitat afin d'assurer la sauvegarde de l'immeuble, des parties communes et/ou des équipements communs
- Prendre en charge la gestion d'un sinistre en respectant les procédures et des délais prévus afin d'obtenir l'indemnisation ou faire exécuter les travaux nécessaires à la remise en état du bien immobilier

RNCP36073BC04 - Coordonner le développement de l'activité commerciale de l'agence immobilière

- Définir avec son équipe, les objectifs, les moyens commerciaux et l'organisation à mettre en place pour développer l'activité immobilière
- Établir un tableau de bord de suivi de l'activité en s'appuyant sur les objectifs définis par la direction afin d'analyser les résultats de son équipe
- Organiser le recrutement d'un collaborateur en ayant identifié en amont les besoins en compétences pour répondre aux objectifs de développement commercial de l'activité immobilière
- Établir, par écrit, les termes de la collaboration selon le poste et le statut juridique visés afin d'être en conformité avec la réglementation de l'activité immobilière

- Conduire les entretiens d'évaluation ou professionnel à l'aide d'une grille d'évaluation afin d'identifier les compétences de l'équipe à développer ou à renforcer et l'accompagner dans sa progression

Possibilités de valider les blocs de compétences

Pour valider la certification, le candidat doit valider les 4 blocs de compétences constitutifs de la certification

Équivalences et Passerelles :

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations
Aucune correspondance

Suites de parcours

Master de la gestion de patrimoine
Master 2 de la gestion de patrimoine
MBA Gestion de Patrimoine

Débouchés :

Secteurs d'activités :

Entreprises du secteur privé, entreprises du logement social
Syndic de Copropriété
Administrateur de Biens
Gestion locative
Agence Immobilière
Service Immobilier
Habitat Social

Type d'emplois accessibles :

Responsable de transaction immobilière
Responsable d'agence immobilière
Responsable de clientèle en transaction immobilière
Responsable de vente immobilière
Responsable de clientèle immobilier locatif
Responsable de gestion immobilière locative
Responsable de secteur immobilier locatif en habitat social
Responsable locatif immobilier
Responsable d'affaires en immobilier
Agent immobilier

Code(s) ROME :

C1504 - Transaction immobilière
C1502 - Gestion locative immobilière
C1501 - Gérance immobilière
C1503 - Management de projet immobilier

Indicateurs de performance ENFPI :

Taux d'obtention par rapport au taux de présentation
Taux de satisfaction
Nombre de VAE réalisée

Pas de données consolidées pour l'année 2026

Statistiques Certificateur :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours de VAE	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2020	25	0	100	95	-
2019	24	0	100	100	95
2018	23	0	100	90	95